

rapport
synthétique
2018

klik

Mission de la Fondation KliK

La Fondation KliK agit en tant que groupement de compensation pour le compte d'actuellement 43 sociétés pétrolières. De 2013 à 2020, ces dernières ont l'obligation de compenser en moyenne 5% des émissions de CO₂ occasionnées par l'utilisation d'essence et de diesel. Afin de remplir cette obligation qui leur incombe, la Fondation doit réduire de manière avérée 6,5 millions de tonnes de CO₂ au moyen de projets suisses de protection du climat approuvés par la Confédération.

Les sociétés pétrolières versent à la Fondation KliK, créée par l'Union Pétrolière, une rémunération couvrant ses frais. Les coûts de la compensation sont estimés à 1,5 centime par litre de carburant. Au total, la Fondation KliK dispose d'un montant d'environ un milliard de francs.

La perspective s'étend à 2030

Dans le cadre de la révision de la loi sur le CO₂, le Conseil fédéral prévoit d'augmenter le taux de compensation d'actuellement 5% à au moins 15% pour les années 2021 à 2030. De plus, au cours de la même période, jusqu'à 75% des émissions dues aux carburants fossiles devront être compensées à l'international.

En 2018, les participants au groupement de compensation ont donc chargé la Fondation KliK de continuer à assurer l'accomplissement de leur obligation de compensation. Dans ce contexte, de nombreux contrats portant sur l'acquisition d'attestations nationales ont été prolongés jusque 2030 ou nouvellement conclus. En outre, des préparatifs ont été lancés pour l'acquisition d'attestations internationales à partir de 2021.

La protection du climat dans l'industrie



La Fondation KliK met un accent particulier sur la protection du climat dans l'industrie. 300 millions de francs sont investis dans ce seul domaine. Les dispositifs s'adressent aux entreprises exemptées de la taxe sur le CO₂ appliquée aux combustibles qui se sont engagées auprès de la Confédération à limiter leurs émissions.

Si, grâce à des mesures supplémentaires de protection du climat, une entreprise exemptée parvient à surpasser de plus de 5% sa trajectoire cible, ces prestations supplémentaires peuvent donner lieu à des attestations. La Fondation KliK acquiert ces attestations au prix de 100 francs pièce, une offre dont profitent à ce jour 368 entreprises. Les entreprises qui étaient déjà exemptées de la taxe sur le CO₂ avant 2013 et qui avaient surpassé leur trajectoire cible à cette époque peuvent vendre ces réductions au prix de 50 francs par attestation.

Programmes



Les programmes permettent de traiter des projets de protection climatique de même type et d'envergure limitée au sein d'un dispositif unique en termes de méthode et d'organisation, sans devoir les faire approuver individuellement par la Confédération.

Biocarburants
Biofuels Suisse

Bus électriques et hybrides
myclimate

Véhicules utilitaires lourds électriques
AEnEC

Transfert de la route vers le rail
AEnEC

Optimisation de la pression des pneus
UPSA

Froid écologique
KliK

Réduction de méthane dans les STEP
South Pole

Gestion des gaz de décharge
KliK

Réduction des émissions de gaz hilarant de la fertilisation à l'azote First Climate

Installations de biogaz agricoles
Ökostrom Schweiz

Activités dans le domaine des bâtiments



Automation des bâtiments
KliK

Optimisation énergétique des bâtiments
energo

Thermostats de radiateur électroniques
Danfoss South Pole

Pompes à chaleur
myclimate

Economies d'eau chaude
myclimate

Douches murales fixes
Sinum

Réseaux de chaleur
KliK

Chauffages mobiles
KliK

Dans le domaine des bâtiments, la Fondation KliK encourage par ailleurs environ 160 projets qui alimentent aujourd'hui en énergie-bois ou en rejets thermiques des bâtiments chauffés jusqu'à présent au mazout ou au gaz naturel - dont 105 projets réalisés dès avant 2013 grâce à la Fondation Centime Climatique qui réduisent de manière persistante les émissions de CO₂.

Réductions d'émissions attendues et réalisées

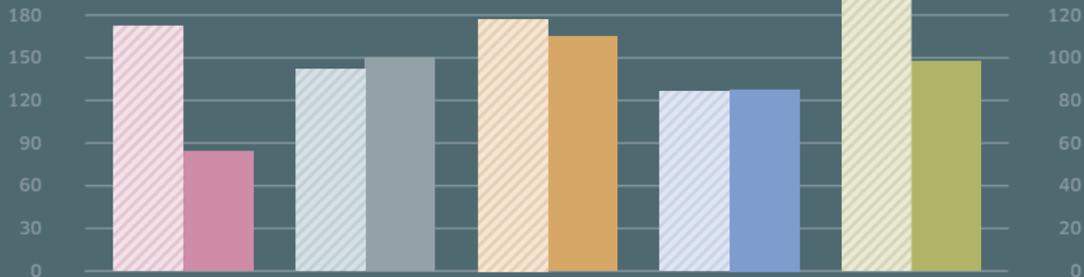
Au 31 décembre 2018, 6,58 millions de crédits d'émission de CO₂ reconnus par la Confédération avaient été livrés à la Fondation KliK. Cela signifie une augmentation de 0,91 million par rapport à l'année précédente. En moyenne, les crédits d'émission livrés à ce jour ont coûté 83 francs pièce, contre 93 francs pièce pour ceux livrés pour la seule année 2018. 2'257'054 crédits d'émission ont été utilisés pour satisfaire à l'obligation de compensation des années 2014 à 2017.

D'ici 2020, la Fondation KliK attend la livraison de 6,0 millions de crédits d'émission supplémentaires. L'obligation de compensation pourra ainsi être accomplie jusque 2019 inclus. L'obligation pourra possiblement aussi être accomplie en 2020, évitant ainsi le versement d'une pénalité; cependant, cette année-là seules sont admises en guise de compensation les réductions d'émissions réalisées cette même année.

Déploiement de moyens et coûts

Déploiement de moyens
(en millions de francs)

Coûts
(fr./t)



172



Droits d'émission



56

142



Prestations supplémentaires



100

177



Projets centime climatique



110

126



Projets



85

491



Programmes

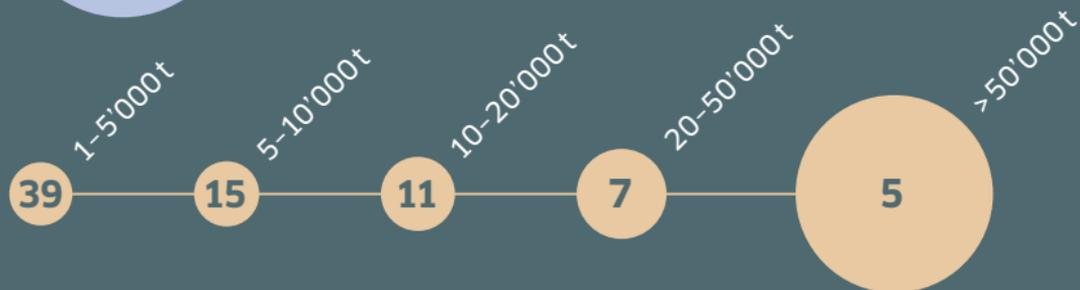
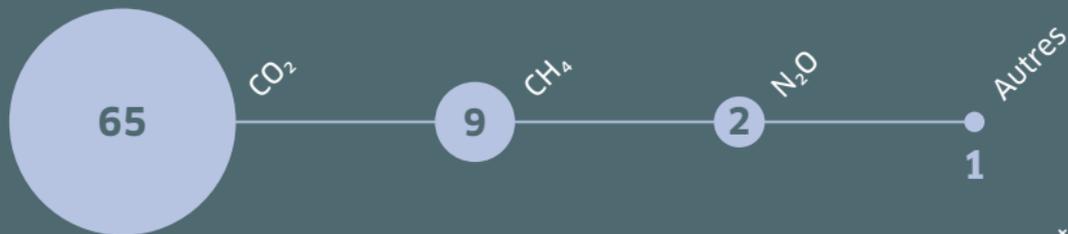


98

Projets par catégories

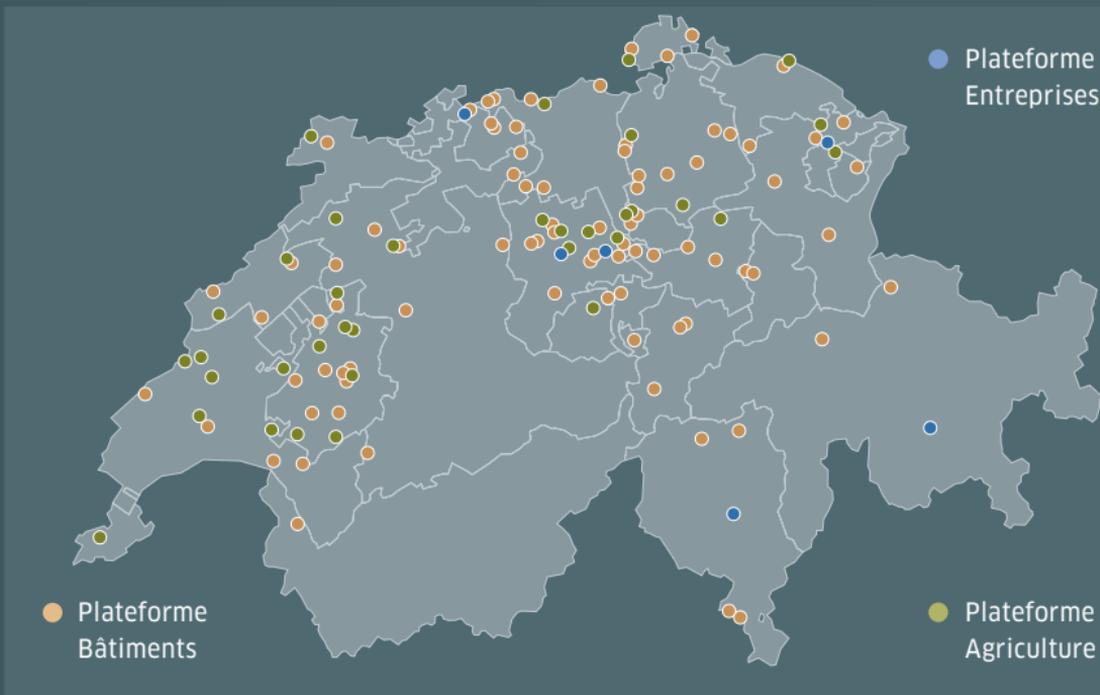
Total
1,53 million
de tonnes

Nombre de projets par type de gaz à effet de serre



Nombre de projets par volume de réduction

Sites des projets



Niveau d'accomplissement de l'obligation de compensation

Obligation de compensation 2013 - 2019 (en millions de tonnes)



Obligation de compensation 2020 (en millions de tonnes)



 Obligation de compensation

 Droits d'émission
 Prestations supplémentaires
 Projets centime climatique

 Projets
 Programmes

Chiffres clé

Rapport financier 2018

en millions de CHF	2018	2017
Redevances du groupement de compensation	162.0	98.2
Résultat annuel	-97.5	47.0
Charges liées au Secrétariat	1.5	1.3
Résultat financier	-5.3	6.8
Titres ¹	138.5	112.2
Provisions à court terme ²	211.5	136.9
Provisions à long terme ²	467.6	375.3
Capital de l'organisation ³	-480.7	-383.2
Participants au groupement de compensation	43	43
Effectif (équivalent de postes à temps plein)	580	515

Les comptes annuels ont été établis conformément aux normes comptables Swiss GAAP RPC, y compris RPC 21.

Explications relatives aux chiffres clé

1 Titres

Les titres de l'actif circulant sont inscrits au bilan à leur valeur de marché en fin d'exercice.

2 Provisions

La signature de contrats de projet portant sur l'achat d'attestations a entraîné des engagements de paiement à court et long terme. Des provisions ont été constituées à hauteur de ces sommes en fin d'exercice.

3 Capital de l'organisation

Le capital de l'organisation indique au 31 décembre 2018 un surendettement comparable. Ceci est dû au fait que des provi-

sions ont été constituées pour la totalité des engagements contractés dans le cadre de contrats de projet jusqu'en 2020, tandis que les redevances contractuellement garanties par les participants au groupement de compensation jusqu'en 2020 n'ont été prises en compte que pour la période de rapport actuelle. En outre, les crédits d'émission disponibles sont inscrits au bilan pour mémoire avec une valeur de 1 franc, car ils doivent être remis à la Confédération sans aucune contrepartie en vue de l'accomplissement de l'obligation de compensation. La Fondation KliK peut répondre à ses obligations et à ses engagements jusqu'au terme de la période de compensation en 2020.



Le rapport annuel complet
est disponible en ligne sur le site
www.rapportannuel.klik.ch

**Fondation pour
la protection du climat et la
compensation de CO₂ KLiK**

Freiestrasse 167
8032 Zurich

+41 (0)44 224 60 00
info@klik.ch

KLiK

www.klik.ch